

Séance du 28 mars 2013

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 22 mars 2013, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Darmendrail, MM. Lacassagne, Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, Mme Castel à Mme Doucet-Joyé, Mme Demont à M. Causse, Mme Loupien-Suares à M. Soudre.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

M. Etchegaray présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : FONCIER – Convention de mise à disposition par l'EPFL Pays Basque au profit de la commune de locaux sis quai de Lesseps – Avenant n° 1.

Dans le cadre du projet d'aménagement du pôle multimodal du quartier de la gare, l'EPFL Pays Basque a acquis de la Ville de Bayonne et pour le compte de l'Agglomération Côte Basque-Adour, la propriété de l'immeuble sis 16 et 17 quai de Lesseps et 23 rue Sainte Ursule.

Dans l'attente de la réalisation définitive de cette opération, et afin de ne pas laisser ces biens inoccupés, l'EPFL Pays Basque a conclu avec la commune de Bayonne, le 28 avril 2011, une convention de mise à disposition d'une partie de ces locaux (rez-de-chaussée des 16 et 17 quai de Lesseps) à usage d'entrepôts pour le musée Bonnat-Helleu et les services municipaux.

Compte tenu de la nécessité pour la commune de poursuivre cette occupation arrivant à expiration le 31 mars 2013, l'EPFL a décidé de lui accorder la reconduction de la convention pour une durée expresse d'une année aux mêmes clauses et conditions que le contrat initial :

- superficie totale foncière : 753,79 m²,
- durée : occupation de nature précaire et révocable d'une durée maximale d'une année à compter du 1^{er} avril 2013,
- mise à disposition à titre gratuit,
- affectation exclusive à usage d'entrepôt,
- autorisation de sous-location,
- prise en charge par la commune des frais relatifs à l'occupation (fluides : eau, EDF/GDF, à l'entretien et aux impôts locaux, assurances).

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer, avec l'EPFL Pays Basque, l'avenant n° 1 à la convention ci-annexé.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.